



### Renforcer et protéger les droits de l'homme

Le Programme renforcera la protection des droits de l'homme par la promotion des normes européennes et internationales sur les droits de l'homme, ainsi que la ratification de certaines conventions clés du Conseil de l'Europe ouvertes aux États non-membres.

A la lumière de son expertise, le Conseil de l'Europe pourrait aider les pays de la région, notamment dans la **prévention de la traite des êtres humains**, en conformité avec les dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains. Un certain nombre d'activités régionales seront menées pour renforcer les actions des autorités contre ce phénomène mondial et mieux protéger les victimes de la traite.

### Promotion de la démocratie

En utilisant surtout les réseaux existants du Conseil de l'Europe, les activités qui seront menées dans cette composante **promouvront les valeurs démocratiques** dans les pays de la région. La Commission de Venise, le Centre Nord-Sud, le Groupe Pompidou (par le biais de son initiative MedNet en particulier), les Écoles d'Études Politiques, le Service de la Jeunesse et l'Assemblée parlementaire ont développé les réseaux et la coopération depuis 2006.

Grâce à ces réseaux, le Conseil de l'Europe continuera à promouvoir les **échanges au niveau régional**, afin d'élargir l'impact et l'influence du Programme. Ces réseaux visent notamment à soutenir la réforme constitutionnelle et la démocratie parlementaire, à créer des écoles d'études politiques et à soutenir les politiques de la jeunesse dans les pays de la région.

### Visibilité

On trouvera sur le site web du Programme des informations actualisées sur les activités et les résultats du Programme Sud, ainsi que les documents et les publications disponibles. Ce site est une ressource pour tous les partenaires, les parties prenantes et le grand public pour s'informer sur les activités et réalisations du Programme.

Ce programme a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.

### Site web du Programme Sud

<http://south-programme-eu.coe.int>

### Contacts

Conseil de l'Europe  
Bureau de la Direction Générale des Programmes  
F- 67075 Strasbourg  
France  
[south-programme@coe.int](mailto:south-programme@coe.int)

### Contact pour les Médias

Direction de la Communication  
Conseil de l'Europe  
Panos Kakaviatos  
Tél. +33 (0)3 90 21 50 27  
[panos.kakaviatos@coe.int](mailto:panos.kakaviatos@coe.int)



## Renforcer la réforme démocratique dans les pays du sud de la Méditerranée

Dossier de presse - Conception graphique : stephanie-bentz.com

Financé  
par l'Union européenne



UNION EUROPÉENNE



COUNCIL  
OF EUROPE  
CONSEIL  
DE L'EUROPE

Mis en œuvre  
par le Conseil de l'Europe

Financé  
par l'Union européenne



UNION EUROPÉENNE



COUNCIL  
OF EUROPE  
CONSEIL  
DE L'EUROPE

Mis en œuvre  
par le Conseil de l'Europe



## Renforcer la réforme démocratique dans les pays du sud de la Méditerranée

### Synthèse

Programme	Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional
Budget	4,8 millions €
Financement	Union européenne (UE)
Durée	2012 – 2014 (36 mois)
Pays bénéficiaires	Région sud de la Méditerranée
Organisation réalisatrice	Conseil de l'Europe (CdE)

La coopération entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et les pays du sud de la Méditerranée est plus que jamais pertinente alors que les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient connaissent des changements considérables dans le sillage du « Printemps arabe ». En effet, l'évolution de la situation en Tunisie et dans d'autres pays a placé au premier plan les questions fondamentales des **droits de l'homme**, de l'**État de droit** et de la **démocratie**, qui sont au cœur du mandat du Conseil de l'Europe. Les changements intervenus dans cette région du monde ont en conséquence poussé le Conseil de l'Europe à revoir sa coopération avec les pays voisins et à définir des priorités stratégiques sur la façon dont cette coopération devrait se développer dans l'avenir.

L'Union européenne, qui soutient l'aspiration des peuples des pays du sud de la Méditerranée à la dignité, à la liberté et à la participation à la vie politique, est résolue à accompagner activement les changements démocratiques dans ces pays.

Au vu des relations nouées de longue date avec la région, un programme intitulé « **Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional** » (Programme Sud) a été lancé en janvier 2012.

### Vue d'ensemble

Le Programme Sud vise à **renforcer** le processus de **réforme politique et démocratique** dans les pays du sud de la Méditerranée, en adoptant une **approche axée et ciblée sur la demande**.

Ce **Programme**, qui sera mis en œuvre sur trois ans (jusqu'à fin 2014), se concentre sur **quatre objectifs spécifiques** :

- renforcer l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire
- promouvoir la bonne gouvernance par une meilleure prévention de la corruption et du blanchiment d'argent
- renforcer et protéger les droits de l'homme
- promouvoir les valeurs démocratiques

Le Programme est un outil **flexible et dynamique**, axé sur les situations nationales spécifiques et qui pourra être facilement adapté à de nouvelles priorités. Il entend développer des **synergies** avec d'autres programmes de l'Union européenne et d'organisations internationales et la société civile, ainsi que renforcer les capacités des parties prenantes nationales à développer et mettre en œuvre des projets similaires.

Le Programme veillera à ce que les autorités nationales **s'approprient** le processus de réforme, à ce que les actions menées soient **durables**, et à ce que la **coopération « Sud-Sud »** soit davantage développée.

Le Programme prévoit la participation du gouvernement à tous les niveaux, des commissions électorales et d'autres organismes publics ayant des responsabilités spécifiques (par exemple dans le domaine de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent), des parlements et élus aux niveaux local et régional, ainsi que celle des médiateurs, du système judiciaire, des médias et de la société civile, y compris les organisations de jeunesse. Les bénéficiaires finaux du Programme seront les populations des pays partenaires.

Un **Comité de Pilotage**, composé de représentants du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ainsi que de coordinateurs nationaux pour chaque pays partenaire, évaluera et guidera la mise en œuvre du Programme.

### Couverture géographique

Les activités seront menées au **Maroc** et en **Tunisie**. Certaines d'entre elles comprendront également, le cas échéant, une dimension régionale qui va dynamiser la coopération entre les pays du sud de la Méditerranée et permettra à la région toute entière de bénéficier du Programme.

### Réforme du système judiciaire

Le Conseil de l'Europe a une **longue expertise** dans le domaine de la réforme du système judiciaire. Grâce à la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), les actions menées soutiendront les pays de la région dans leurs efforts de réforme, afin de **renforcer l'indépendance et l'efficacité du système judiciaire**. Les activités viseront à améliorer la mise en place du cadre institutionnel du système judiciaire, à mieux appliquer la législation ainsi qu'à faciliter l'accès du public à la justice.

Une **évaluation** préalable **de l'efficacité** du système judiciaire servira de base pour développer un **plan de travail** pour la réforme du système judiciaire. Le Programme mènera également des activités de renforcement des capacités, y compris des sessions de formation spécialisée sur les normes européennes et internationales et apportera une expertise législative concernant le cadre législatif du système judiciaire. Enfin, il facilitera la participation aux activités et réseaux de la CEPEJ.



Emir Ben Ayed - tous droits réservés - www.emirbenayed.com

### Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent

Le Programme **promeut la bonne gouvernance** en luttant contre la corruption et le blanchiment d'argent, par le biais des **normes, mécanismes et instruments pertinents du Conseil de l'Europe** tels que le GRECO et MONEYVAL. Le cadre législatif et les capacités du système judiciaire et des organismes d'application de la loi seront améliorés et serviront de base pour renforcer la coopération régionale.

Le Programme conduira une **évaluation** du cadre institutionnel, législatif et politique pour la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. Sur la base de cette évaluation, d'autres activités incluront des plans d'action définissant des priorités claires, des recommandations et des indicateurs sur la gouvernance grâce auxquels il sera possible de mesurer les tendances dans le domaine de la corruption. Le Programme facilitera la participation aux réseaux de lutte contre la corruption et mettra en place des **outils et des réseaux** pour renforcer la coopération avec les Cellules de renseignements financiers (CRF), ce qui permettra de renforcer l'échange d'informations financières.